



Transport  
Canada

Transports  
Canada



TP 15016  
(11/2010)

# SMALL PLEASURE CRAFT

## Security Awareness

MARINE SECURITY — Working Together



Transport Canada believes the best way to keep small vessels and small vessel facilities safe and secure is to promote security awareness.

In Canada, small vessels often operate near critical infrastructure such as hydro dams, power plants, chemical factories, bridges, and key marine assets such as merchant vessels, ferries or cruise ships, all vulnerable to potential threats.

The use of small vessels for unlawful activities could put our public safety and security as well as our national commerce, trade and economy at risk. That is why you should know how to reduce the risk of incidents using small vessels and know what to do if you see any suspicious activity on or near Canada's waterways.

To learn more about security awareness in Canada, search the Internet for: [Integrated Threat Assessment Centre](#).

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of Transport 2010.

Permission is granted by the Department of Transport, Canada, to copy and/or reproduce the contents of this publication in whole or in part provided that full acknowledgment is given to the Department of Transport, Canada, and that the material be accurately reproduced. While use of this material has been authorized, the Department of Transport, Canada, shall not be responsible for the manner in which the information is presented, nor for any interpretations thereof.

The information in this copy of this publication may not be updated to reflect amendments made to original content. For up-to-date information contact the Department of Transport, Canada.

ISBN: 978-1-100-51217-4  
Catalogue No.: T29-72/4-2010

TP 15016 (11/2010)  
TC-1003787



## MARITIME SECURITY: A GLOBAL CONCERN

The International Maritime Organization (IMO) is the United Nations agency responsible for improving maritime safety and security. In 2008, it issued voluntary security guidelines for small vessels and facilities. Transport Canada helped draft them. They encourage you to report suspicious activities to appropriate authorities and describe best practices that we hope you will utilize.

The IMO voluntary guidelines will help you:

- plan for security incidents;
- offer security awareness programs; and
- prevent the theft or hijacking of, and unauthorized access to, small vessels.

## GUIDELINES FOR PLEASURE CRAFT

The following section is a summary of the IMO guidelines' Appendix relating to pleasure craft.

Remember: the overall safety and security of your vessel, crew and passengers is **your** responsibility.

### Search your vessel

Search your pleasure craft often to make sure that nothing suspicious has been placed on board, left behind or removed while the vessel was left unattended. If you find something suspicious, contact the appropriate local authorities right away. Do **NOT** handle suspicious packages or objects.

### Secure your vessel

Where possible, lock external doors, hatches and storage areas, and secure windows when you leave your pleasure craft unattended. If it will be left unattended for some time:

- moor the vessel according to local port by-laws;
- lock ignition switches to prevent theft/unauthorized use;
- always take the ignition key with you;
- consider installing a small craft alarm system to alert you to any unauthorized movement.

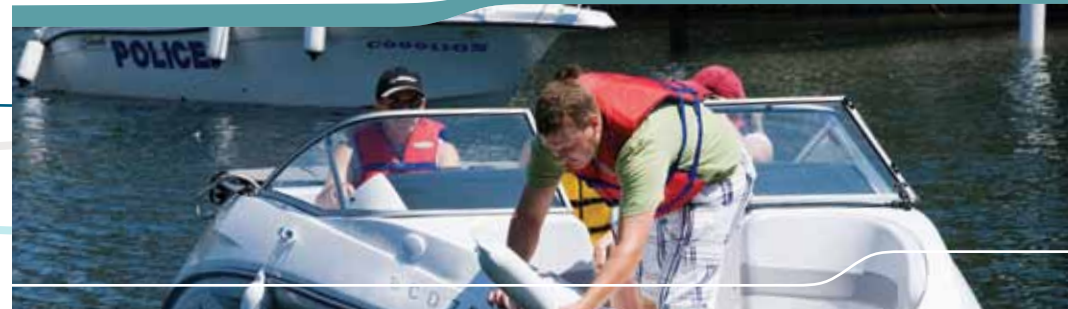
### Protect your property

Consider marking and photographing your vessel and equipment as this will help authorities identify stolen equipment. Consider getting a radio frequency identification device (RFID) anti-theft system, if available. Such systems reduce theft risk, increase recovery rates and in some instances, reduce insurance fees.

### Choose a safe route

Plan your route and ports of call carefully before a voyage. Make every effort to avoid areas where security incidents or criminal activities are a major threat. If you must travel through unsafe waters:

- travel with other vessels as quickly as possible;
- notify the maritime authorities for the area before you arrive or leave; and
- keep to a strict contact schedule, preferably via satellite, mobile telephone or similar system which cannot be used to locate the vessel through radio direction finding.



## Be prepared

Make sure your emergency plans include procedures for navigation problems, health and safety issues, security alerts and incidents. Conduct regular drills to make sure that everyone on board knows what to do if a safety or security incident occurs. If you are navigating in high-security-risk areas, always search your pleasure craft carefully before getting underway. Take extra care when searching places where a stowaway might hide, such as sail lockers. If possible, conduct the search with another person for your own safety. If you do find a stowaway, contact the appropriate authorities right away.

To learn more about the IMO security guidelines, search the Internet for: [MSC.1/Circ.1283](#).

## REPORTING SUSPICIOUS ACTIVITIES

Promoting security awareness is the best way to keep small vessels and small vessel facilities secure. The RCMP has a program to raise awareness and through which suspicious coastal activity can be reported. To learn about this program, search the Internet for: [RCMP suspicious coastal activity](#).

Reporting suspicious activities is important because the RCMP, provincial and municipal police need the marine community and people who live in remote coastal areas to be their “eyes and ears”. There is just too much navigable water within Canada and along our borders for the police to maintain marine security without help.

## How you can help

We know that most people using small vessels and facilities are law-abiding — and that activities that appear suspicious — may not be. Use the questions below as guidelines in reporting what you witness.

- Are unauthorized persons inappropriately trying to gain access to vessels or facilities?
- Is the size of the vessel’s crew not typical for the type of small vessel (e.g. too many or too few)?
- Are crew members reluctant to leave a vessel while it is being serviced and/or are they taking unusual security measures?
- Is a vessel anchored or running without lights in the dark?
- Are there smaller vessels hovering near a larger vessel?
- Are crew members recovering items from, or tossing items into, the water or onto the shoreline?
- Are vessel owners reluctant to fully identify themselves to a marina or harbour authority? Is it hard for those authorities to locate owners?
- Is there unusual diving activity?



**DO NOT** approach or challenge anyone you think is acting in a suspicious manner. Report suspicious activity to your local police service or call the RCMP at one of the numbers below.

## RCMP CONTACT NUMBERS FOR REPORTING SUSPICIOUS MARINE ACTIVITIES

- Newfoundland and Labrador 1-709-772-5400
- Nova Scotia 1-800-803-7267
- Prince Edward Island 1-902-566-7112
- New Brunswick 1-800-665-6663
- Quebec 1-800-771-5401
- Ontario 1-800-387-0020
- Manitoba 1-204-983-5462
- Saskatchewan 1-306-780-5563
- Alberta 1-780-412-5300
- British Columbia 1-888-855-6655
- Yukon 1-800-381-7564
- Northwest Territories 1-867-669-1111
- Nunavut 1-867-979-1111

## UNITED STATES SMALL VESSEL SECURITY STRATEGY

If you navigate on waterways shared with the United States, you may be interested in the Department of Homeland Security's Small Vessel Security Strategy, released in 2008.

To learn more, search the Internet for: [DHS Small Vessel Security Strategy](#).

## TRANSPORT CANADA MARINE SECURITY ACTIVITIES

To learn more, search the Internet for: [Transport Canada Marine Security](#).



# Sensibilisation à la sûreté **DES PETITES EMBARCATIONS DE PLAISANCE**

LA SÛRETÉ MARITIME — Travailler ensemble



Transports Canada estime que le meilleur moyen d'assurer la sécurité et la sûreté des petits bâtiments et des installations pour petits bâtiments consiste à promouvoir la sensibilisation à la sûreté.

Au Canada, les petits bâtiments naviguent souvent à proximité d'infrastructures essentielles comme les barrages hydroélectriques, les centrales électriques, les usines de produits chimiques, les ponts et les biens maritimes clés comme les navires de commerce, les traversiers ou les navires de croisière, qui peuvent tous être la cible de menaces éventuelles.

Le recours à des petits bâtiments pour des activités illégales pourrait amener des risques pour notre sécurité et notre sûreté publiques de même que pour nos échanges commerciaux nationaux et notre économie nationale. C'est pourquoi vous devriez savoir comment procéder pour réduire le risque d'incidents associés à l'utilisation de petits bâtiments et quoi faire si vous êtes témoin d'activités suspectes sur les cours d'eau ou à proximité des cours d'eau du Canada.

Pour en savoir davantage sur la sensibilisation à la sûreté au Canada, effectuez une recherche sur Internet en utilisant les mots suivants : **Centre intégré d'évaluation des menaces.**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports 2010.

Le ministère des Transports, Canada, autorise la reproduction du contenu de cette publication, en tout ou en partie, pourvu que pleine reconnaissance soit accordée au ministère des Transports, Canada, et que la reproduction du matériel soit exacte. Bien que l'utilisation du matériel soit autorisée, le ministère des Transports, Canada, se dégage de toute responsabilité quant à la façon dont l'information est présentée et à l'interprétation de celle-ci.

Il est possible que cette publication ne tienne pas compte des dernières modifications apportées au contenu original. Pour obtenir l'information la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Transports, Canada.

ISBN : 978-1-100-51217-4  
N° de catalogue : T29-72/4-2010

TP 15016 (11/2010)  
TC-1003787



## LA SÛRETÉ MARITIME : UNE PRÉOCCUPATION MONDIALE

L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'Organisation des Nations Unies chargée d'améliorer la sécurité et la sûreté maritimes. En 2008, l'OMI a publié des lignes directrices à conformité facultative sur la sûreté relativement aux petits bâtiments et aux installations pour petits bâtiments. Transports Canada a participé à la rédaction de ces lignes directrices. Celles-ci vous encouragent à signaler toute activité suspecte aux autorités appropriées et décrivent les pratiques exemplaires qu'il serait bon que vous adoptiez.

Les lignes directrices à conformité facultative de l'OMI vous aideront

- à planifier en cas d'incident de sûreté;
- à offrir des programmes de sensibilisation à la sûreté;
- à prévenir le vol ou l'utilisation à des fins illégales de petits bâtiments ou l'accès non autorisé à de petits bâtiments.

## LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX EMBARCATIONS DE PLAISANCE

La partie suivante est un résumé de l'annexe des lignes directrices de l'OMI relatives aux embarcations de plaisance.

Rappelez-vous : la sécurité et la sûreté de votre bâtiment, de vos membres d'équipage et de vos passagers est **vos** responsabilité.

### Effectuez une fouille de votre embarcation

Effectuez souvent une fouille de votre embarcation pour vous assurer qu'aucun article suspect n'a été placé à bord ou laissé derrière pendant que le navire était laissé sans surveillance. Si vous trouvez un dispositif ou un paquet suspect, veuillez aviser les autorités appropriées immédiatement. **NE** manipulez pas de paquets ni d'objets suspects.

## Assurez la sécurité de votre embarcation

Lorsque la chose est possible, vous devriez verrouiller les portes externes, les écoutilles et les aires d'entreposage, et sécuriser les hublots si vous laissez votre embarcation sans surveillance pendant un certain temps. Si l'embarcation sera laissée sans surveillance pendant un certain temps :

- amarrez le bâtiment conformément aux règlements du port local;
- désactivez le moteur pour prévenir le vol ou l'utilisation non autorisée;
- apportez toujours la clé de contact;
- envisagez d'installer un système d'alarme pour petite embarcation pour vous alerter de tout mouvement non autorisé.

## Protégez vos biens

Songez à marquer et photographier votre embarcation et votre équipement car cela aidera les autorités à identifier l'équipement volé. Vous devriez vous munir d'un dispositif d'identification des fréquences radio antivol, si vous pouvez vous en procurer un. De tels systèmes réduisent le risque de vol, augmentent les possibilités de récupérer votre embarcation et dans certains cas, réduisent les frais d'assurance.

## Choisissez une route sécuritaire

Planifiez votre route et les ports d'escale soigneusement avant un voyage. Efforcez-vous d'éviter les secteurs où les incidents de sécurité ou les activités criminelles représentent une importante menace. Si vous devez naviguer dans des eaux peu sûres

- voyagez avec d'autres bâtiments aussi rapidement que possible;
- avisez les autorités maritimes locales avant votre arrivée ou votre départ;
- maintenez un contact régulier rigoureux, de préférence par satellite, téléphone cellulaire ou un système similaire qui ne peut être utilisé pour localiser votre embarcation par radiogoniométrie.





## Soyez prêt

Assurez-vous que vos plans d'urgence comprennent des procédures en cas de problème de navigation, de santé et de sécurité, d'alertes et d'incidents de sûreté. Effectuez régulièrement des exercices pour vous assurer que toutes les personnes à bord savent quoi faire en cas d'incident de sécurité ou de sûreté. Si vous naviguez dans des zones à risque élevé, effectuez toujours une fouille soignée de votre embarcation de plaisance avant de partir. Faites preuve d'une grande vigilance quand vous effectuez une fouille des endroits pouvant dissimuler un passager clandestin, comme les soutes à voile. Si possible, effectuez la fouille en compagnie d'une autre personne pour assurer votre propre sécurité. Si vous découvrez un passager clandestin, veuillez communiquer avec les autorités appropriées immédiatement.

Pour en savoir davantage sur les lignes directrices de l'OMI sur la sûreté, effectuez une recherche sur Internet en utilisant les mots suivants : [MSC.1/Circ.1283](#).

## SIGNALEMENT DES ACTIVITÉS SUSPECTES

La promotion de la sensibilisation à la sûreté est le meilleur moyen d'assurer la sûreté des petits bâtiments et des installations pour petits bâtiments. La GRC dispose d'un programme de signalement des activités côtières suspectes et de sensibilisation à ces activités. Pour en savoir davantage sur ce programme, effectuez une recherche sur Internet en utilisant les mots suivants : [GRC - activité côtière suspecte](#).

Il est important de signaler les activités suspectes étant donné que la GRC de même que les corps policiers provinciaux et municipaux dépendent des « yeux » et des « oreilles » des membres de la communauté maritime et des personnes qui vivent dans les régions côtières isolées. Nos corps policiers ne peuvent assurer la sûreté maritime sans aide en raison du grand nombre de plans d'eau navigables qui se trouvent au Canada et le long de nos frontières.

## Comment vous pouvez apporter votre aide

Nous savons que la plupart des gens qui utilisent des petits bâtiments et des installations pour petits bâtiments respectent la loi – et que des activités qui semblent suspectes peuvent ne pas être répréhensibles. Posez-vous les questions suivantes pour vous guider dans vos observations.

- Est-ce que des personnes non autorisées tentent d'avoir accès de façon illégale à des bâtiments ou des installations?
- Le nombre de membres de l'équipage d'un bâtiment est-il inhabituel pour le type de petit bâtiment (trop ou pas assez)?
- Les membres de l'équipage hésitent-ils à quitter le bâtiment pendant son entretien ou prennent-ils des mesures de sûreté inhabituelles?
- Le bâtiment est-il amarré ou navigue-t-il sans feux dans l'obscurité?
- Voyez-vous de petits bâtiments naviguant à proximité d'un grand bâtiment?
- Les membres de l'équipage récupèrent-ils ou jettent-ils des objets dans la voie navigable ou sur la rive?
- Les propriétaires du bâtiment hésitent-ils à s'identifier complètement aux autorités d'un port de plaisance ou d'une administration portuaire ou sont-ils difficiles à localiser?
- Y a-t-il une activité de plongée inhabituelle?



N'approchez ni **NE** défiez une personne qui, selon vous, agit de façon suspecte. Signalez toute activité suspecte aux services de police de votre localité ou en composant les numéros de téléphone de la GRC ci-dessous.

### NUMÉROS DE LA GRC À UTILISER POUR SIGNALER DES ACTIVITÉS MARITIMES SUSPECTES

- Terre-Neuve-et-Labrador 1-709-772-5400
- Nouvelle-Écosse 1-800-803-7267
- Île-du-Prince-Édouard 1-902-566-7112
- Nouveau-Brunswick 1-800-665-6663
- Québec 1-800-771-5401
- Ontario 1-800-387-0020
- Manitoba 1-204-983-5462
- Saskatchewan 1-306-780-5563
- Alberta 1-780-412-5300
- Colombie-Britannique 1-888-855-6655
- Yukon 1-800-381-7564
- Territoires du Nord-Ouest 1-867-669-1111
- Nunavut 1-867-979-1111

### STRATÉGIE DE SÛRETÉ DES PETITS BÂTIMENTS DES ÉTATS-UNIS

Si vous naviguez dans des eaux navigables partagées avec les États-Unis, vous serez sans doute intéressés par la Stratégie de sûreté des petits bâtiments publiée par le Department of Homeland Security des États-Unis en 2008.

Pour en savoir davantage, effectuez une recherche sur Internet en utilisant les mots suivants : [DHS Small Vessel Security Strategy](#).

### ACTIVITÉS DE SÛRETÉ MARITIME DE TRANSPORTS CANADA

Pour en savoir davantage, effectuez une recherche sur Internet en utilisant les mots suivants : [Sûreté maritime de Transports Canada](#).